Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260205-20260104-DE

Délibération

Séance du 5 Février 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq février à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Nicolas POSTIC, adjoint au Maire.

Présent(e)s : Pascale PICHON, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Frédéric LE BRIS, Carine LE NAOUR, Fiachra MAC AN TSAOIR, Odile COTTEN, Annie LE GUERN, Stephan GUIVARC'H Claire LE FLOC'H, Pascal LE SAUX, Ronan SINQUIN, Olivier LANNUZEL, Vefa GUENEGAN, Isabelle POSTEC, Fabien CARON.

Absent(e)s ayant donnés pouvoir :

René LE BARON a donné pouvoir à Nicolas POSTIC
Valérie KERGOURLAY a donné pouvoir à Claire LE FLOC'H
Marie-Laure LEVENEZ a donné pouvoir à Carine LE NAOUR
Arnaud LE TYRANT a donné pouvoir à Isabelle POSTEC
Léna LE DU a donné pouvoir à Annie LE GUERN

Absent(e)s sans pouvoir :

David AUDREN

Est nommé(e) secrétaire de séance : Carine LE NAOUR

Date de la convocation : 29 janvier 2026

DELIBERATION N° 2026/01/04
OBJET : Affaires foncières – Acquisition de la parcelle AC 196, comprise dans l'îlot formé par les rues de Quimper, Saint Yves et Pierre Loti

La Commune envisage l'acquisition de la parcelle cadastrée AC 196, d'une contenance de 917 m², située au sein de l'îlot formé par les rues de Quimper, Saint-Yves et Pierre Loti. Cette parcelle bâtie comprend un ancien atelier de menuiserie, aujourd'hui inoccupé, dont la démolition est envisagée en raison notamment de la présence d'amiante.

La parcelle AC 196 présente un caractère stratégique pour la collectivité. Elle se situe en prolongement direct de la parcelle AC 171, récemment acquise par la Commune, laquelle permet de garantir un accès direct à la rue de Quimper, évitant ainsi toute situation d'enclavement.

Par ailleurs, le front bâti existant le long de la rue Saint-Yves ne permet pas la création d'accès directs depuis cette voie, et l'alignement des façades existantes limite fortement la possibilité d'aménager des stationnements privatifs, pourtant nécessaires notamment dans le cadre de projets de réhabilitation comprenant de nouveaux logements. L'acquisition de la parcelle AC 196 permet ainsi de lever ces contraintes urbaines et techniques.

Cette emprise foncière offre également des perspectives d'aménagement à moyen et long terme, en permettant :

- L'accès aux fonds de jardins des propriétés situées au cœur de l'îlot, ouvrant des possibilités de densification
- La création éventuelle de liaisons douces, contribuant à l'amélioration des cheminements du secteur.

Les négociations amiables engagées avec les propriétaires ont permis d'aboutir à un accord sur un prix de cession

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260205-20260104-DE

fixé à 50 000 € net vendeur. Il est précisé que ce montant est inférieur à l'estimation établie par le notaire, qui évaluait le bien à 80 000 €, et tient compte de l'état du bâti existant ainsi que des contraintes liées à sa démolition.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 9 octobre 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée AC 196 d'une contenance de 917 m²
- Fixe le prix d'acquisition à 50 000 € net vendeur
- Dit que les frais d'acte et, s'il y a lieu, les frais de géomètre, seront à la charge de la Commune
- Autorise Monsieur le maire ou son premier adjoint à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cette affaire

POUR : 18 *CONTRE : 0* *ABSTENTION : 4* *Vefa GUENEGAN*
Isabelle POSTEC
Fabien CARON
Arnaud LE TYRANT

Fait et délibéré en Mairie, le 5 février 2026,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 6 février 2026,

Secrétaire de séance,
Carine LE NAOUR

L'adjoint au Maire,
Nicolas POSTIC



